

De l'intégration des emprunts français à l'anglais : cas des anglicismes informatiques dans les revues en ligne



Fouad Seridj

Doctorant, Université de Béjaia, Algérie

Résumé : Le présent travail, portant sur l'étude du phénomène de l'emprunt linguistique, et plus particulièrement sur les anglicismes informatiques, s'inscrit dans une optique lexico-sémantique. Il vise en fait, le traitement de la problématique de l'intégration de ces derniers dans la langue française à travers deux revues électroniques. Nous avons remarqué que certains de ces emprunts à l'anglais ont été adaptés par la langue française en subissant des modifications soit, au niveau morphosyntaxique, phonétique/phonologique ou sémantique. Ces termes intégrés se distinguent en fait, des termes appelés des xénismes du fait que ces derniers gardent leur caractère étranger et demeurent des emprunts non lexicalisés, autrement dit, non adaptés.

Mots-clés : Anglicisme - xénisme - intégration - adaptation.

المخلص : يتطرق العمل التالي لموضوع الاقتراض اللغوي بصفة عامة واستعمال الأفاضل الإنجليزية في اللغة الفرنسية بصفة خاصة في ميدان الإعلام الآلي. من خلال صفحات مجلتين الكترونيتين متخصصتين في ذات المجال سنحاول دراسة هذه الظاهرة اللغوية من حيث اندماج هذه الكلمات الإنجليزية في محتوى قاموس اللغة الفرنسية و العوامل التي تشارك في تكييف هذه الألفاظ.
الكلمات المفتاحية : اقتراض لغوي - تكييف الاقتراض - كلمات غير مكيفة - اندماج لغوي.

Abstract: The present work, concerning the study of the phenomenon of the linguistic loan, and more particularly the computing Anglicism's, joins in a lexico-semantic optics. He aims in fact, the treatment (processing) of the problem of the integration of these last ones in the French language through two electronic magazines (reviews). We noticed that some of these loans in English were adapted by the French language by undergoing modifications is, at the morphosyntactic, phonetic / phonological or semantic level. These integrated (joined) terms distinguish themselves in fact, terms called the xénismes of the fact that these last ones keep(guard) their foreign character and are left by not lexicalized, in other words, not adapted loans.

Keywords: Anglicism - xenism - integration - adaptation.

Introduction

Il n'échappe à personne que le phénomène de mondialisation est désormais pour beaucoup dans les contacts qui s'établissent entre les langues du monde grâce au foisonnement des moyens de télécommunication qui favorisent ces derniers. L'un des phénomènes qui découlent des contacts entre les langues est l'emprunt. Dans le lexique de la langue française, les emprunts sont d'origines diverses, entre autres : allemande, espagnole, arabe, italienne et bien sûr anglaise. Pour ce qui est de cette question

d'emprunts, les domaines qui les accueillent sont aussi divers : l'art (la musique, la littérature...), la gastronomie et la science. Dans le domaine scientifique, le monde de l'informatique reste de loin le plus touché pour ne pas dire envahi par des termes d'origine anglaise.

Notre réflexion se trace comme objectif à réactualiser la question de l'emprunt linguistique et des phénomènes qui en découlent, à savoir, le rejet l'adaptation et l'intégration. En fait, ce qui nous a menés à nous intéresser à cette question, c'est le constat fait quant à la présence des termes d'origine anglaise et la place considérable qu'ils occupent dans les productions langagières des locuteurs francophones. Ceci est dû sans aucun doute à l'hégémonie technoscientifique et économique américaine. Ce pays exporte, en fait, un grand nombre de termes techniques qui sont arrivés à envahir plusieurs lexiques de langues étrangères.

Dans la présente étude, nous nous proposons de mettre en évidence le cheminement de quelques anglicismes de cette spécialité et leurs manifestations, ainsi que les différents changements qu'ils subissent au sein de la langue qui les accueille. Nous analyserons également les différents facteurs linguistiques qui contribuent à leur assimilation, en tant que des corps étrangers, dans le lexique du français.

Cela nous conduit à nous interroger sur le parcours de ces termes anglais dans la langue française. Notre questionnement pouvant donc être formulé comme suit : Comment le français a-t-il pu accueillir et gérer ce flux important des lexies anglaises ? Ou encore, comment s'est faite l'intégration des anglicismes informatiques ?

En d'autres termes, la question nodale de notre travail est de savoir si ces lexies anglaises relevées du corpus ont intégré ou non le lexique du français ? Il s'agira, pour finir, d'essayer d'apporter des éléments de réponse aux questions suivantes :

- Comment les emprunts à l'anglais, dans le domaine de l'informatique, se comportent-ils dans la langue française ? Autrement dit, vont-ils être intégrés ?
- Si oui, comment se fait l'intégration ? Si non, quels sont les signes qui nous permettent de dire que l'unité lexicale empruntée n'est pas intégrée dans la langue cible ?

1. Données d'analyse et repères de délimitation

Nous avons constaté que le recours aux anglicismes est aussi très fréquent dans les revues informatiques rédigées en langue française. Pour cela, il nous a paru nécessaire de proposer un essai d'analyse de ces termes du point de vue de leur intégration dans le français. Notre corpus s'appuie sur deux revues informatiques, électroniques (disponibles sur internet). La première s'intitule *Enseignement Publique Informatique*

et est disponible sur le site www.epi.asso.fr. Nous avons choisi d'explorer les articles téléchargeables de cette dernière sur la période allant de 1995 à 2004, avec quatre numéros pour chaque année, mais la période de l'exploration a été déterminée par le processus de l'intégration pour certains termes.

Il en va de même pour l'autre revue, qui est disponible sur le site suivant www.edutice.archivesouvertes.fr et qui s'intitule *Le Monde Informatique*. Nous avons opté pour ce type de textes afin de nous faciliter la tâche grâce à la disponibilité immédiate et permanente de ses articles sur Internet, et pour une éventuelle utilisation d'un moteur de recherche ou d'un logiciel de lexicométrie afin d'inventorier les unités lexicales qui seront dégagées.

2. Définition de l'emprunt linguistique

Considéré comme un phénomène indispensable pour l'enrichissement lexical d'une langue donnée, l'emprunt linguistique est remarquablement défini par plusieurs linguistes comme un transfert d'éléments linguistiques d'une langue à une autre. Selon Deroy (1956), « l'emprunt est une forme d'expression qu'une communauté linguistique reçoit d'une autre communauté ». A travers cette citation on comprend que l'emprunt est un processus de transmission des unités linguistiques qui implique plusieurs facteurs.

La signification du terme « emprunt » est composée de quatre éléments essentiels : l'action d'emprunter, de la chose empruntée, du prêteur et de l'emprunteur (Ourfahli, 2007 : 21). Cette conception résume en fait la définition de ce processus superficiellement, mais l'analyse nous mène à nous interroger sur certains aspects plus profonds. Le mot « emprunt » désigne une relation d'échange, mais dans ce cas il n'y a pas des choses à rendre par l'emprunteur. Il s'agit tout simplement ici d'une « une imitation d'une unité lexicale d'une autre langue qui sera ensuite adaptée, à des degrés divers dans la langue d'arrivée » (Lovecchio 2008 : 25). On a affaire à une situation où le locuteur d'une langue donnée découvre des concepts qui ne sont pas disponibles dans son répertoire lexical pour dénommer certains objets.

3. Les anglicismes informatiques

Les emprunts informatiques à l'anglais occupent, au jour d'aujourd'hui, une place importante dans le lexique français. Ces deux langues ne partagent pas d'espace géographique (frontières), ni la même parenté, mais elles sont souvent en contact. Cependant, cette situation témoigne des transferts technologiques, commerciaux et culturels entre ces deux mondes.

En effet, cette expansion des anglicismes informatiques dans la langue de Molière a une importance majeure dans la constitution de son lexique lié à ce domaine. De ce fait, le nombre et la fréquence de ces termes dans le discours lié à l'informatique sont

vraiment considérables, parce que la plupart des langages de programmation ont un vocabulaire inspiré de l'anglais. Ce qui fait que les informaticiens ont une tendance à penser en cette langue.

Par ailleurs, de nombreux anglicismes possèdent des équivalents en français. Leur usage ne se justifie pas par le manque de pertinence du lexique français mais plutôt pour faciliter leur compréhension et leur transmission rapide. Nous pouvons citer l'exemple de l'anglicisme très courant aujourd'hui (*CD*) qui est l'abréviation de l'expression anglaise (*Compact disc*). Son usage est très fréquent en français, mais si l'on puise dans les dictionnaires on trouve que l'équivalent français qui qualifie cet objet est le « *disque* ». Pour expliquer cette situation, nous diront que les usagers, les inventeurs et les commerçants des produits informatiques cherchent souvent la simplification des termes techniques. Ceci dans le but de créer un effet de mode qui garantit la bonne circulation de ces objets sur le marché et l'adaptation facile de ces mots dans la langue française.

Ainsi, dans les textes fouillés, les termes *CD-ROM* et *Cédérom* (comme son synonyme) sont les plus employés par rapport à leurs équivalents français comme : *Disque compact* ou *Disque audionumérique*...

4. De l'adaptation à l'intégration

Parmi les multiples problématiques que suscite le phénomène de l'emprunt chez les linguistes, nous avons relevé celles de l'intégration et de l'adaptation. Nous avons choisi de mettre en exergue les frontières qui séparent ces deux concepts, et les raisons qui justifient notre méthode d'analyse dans cette présente étude.

Par intégration et adaptation des anglicismes, nous entendons la francisation de ces mots (Cheriguen, 2002 : 120). À priori, notre objectif s'exprimerait en essayant de répondre à la question suivante : quels critères les lexies étrangères, en l'occurrence celles dites anglicismes informatiques, doivent-elles remplir pour intégrer le lexique du français ?

Aborder cette question nécessite au préalable que l'on distingue entre les deux concepts cités ci-dessus. Au-delà de ces deux procédés ces termes anglais doivent être analysés sur la base d'un certain nombre d'indices linguistiques. D'après Guilbert, L. (1975 : 73) : « un mot d'origine étrangère cesse d'être néologique à partir du moment où il est entré dans le système linguistique de la langue d'accueil, c'est-à-dire quand, précisément, il cesse d'être perçu comme terme étranger ». Pour l'auteur, il ne faut pas se référer seulement à la seule mention d'un emprunt dans un dictionnaire, malgré que cette mention puisse servir d'indication. Il propose, à ce propos, quelques critères permettant de juger du degré d'intégration d'un emprunt dans le système de la langue

emprunteuse. Selon ce linguiste, il y a trois principaux indices servant à déterminer l'importance de l'installation d'un terme étranger. Il s'agit d'un examen qui porte essentiellement sur quelques aspects de l'emprunt linguistiques tel que les critères phonétiques/ phonologiques, morphosyntaxiques et sémantiques.

Ce choix d'analyse se justifie par l'idée d'éclaircir l'assimilation des anglicismes informatiques, en tant que des lexies appartenant à un autre système linguistique, au sein de la langue française. Schoon M. affirme à ce propos que « chaque emprunt linguistique jouit d'une vie en partie triple au sein du lexique de la langue emprunteuse :

- Il est un son, ou plutôt un ensemble de sons quand il est parlé et entendu ;
- Il exprime une idée (abstraite ou concrète) qui doit être la même pour celui qui écoute et pour celui qui parle ;
- Écrit ou imprimé, il est un ensemble de signes (il peut cependant n'être formé que d'un seul signe, d'une lettre) ; et sous cette forme il doit encore établir une identité d'esprit momentanée entre celui qui lit et celui qui écrit. L'étude complète d'un mot se présente donc sous trois aspects différents » (Ourfahli 2007 : 60)

Pour cela, il nous a semblé nécessaire d'border cette problématique de l'intégration selon les critères cités ci-dessus.

Par ailleurs, l'adaptation, en linguistique, désigne les changements morphologiques, phonologiques, sémantiques, etc. que subit un terme étranger dans le système de la langue emprunteuse. Elle diffère d'un lexème à un autre. L'exemple du mot *scanner* qui se prononce en anglais ['skaener'] devient [skaner] en français comme substantif et [skane] comme verbe. De plus, son adaptation morphologique a pris plusieurs formes à l'image de scanner. On constate, en effet, que ce terme est adapté car il est assumé par les moules de la langue française et ses systèmes (morphologique, phonétique ...). Mais on découvre aussi, que *scanner* est un anglicisme adopté au détriment des autres verbes utiles en français à l'image de : *explorer*, *scruter*...

En revanche, par intégration nous entendons le fait qu'un lexème issu d'une langue donnée s'introduise dans le lexique d'une autre langue avec ou sans adaptation. Autrement dit, le lexème intégré figure dans le vocabulaire d'un monolingue, et il n'est plus considéré comme un corps étranger par ce dernier. Cela dit, un emprunt intégré peut être adapté ou pas. Ceci donc est constatable dans certains cas où le lexème emprunté intègre le lexique de la langue emprunteuse sans subir des modifications du moins morphologiques à l'image de : *Windows*, *pc*.

En ce qui concerne notre recherche, elle consiste à examiner les aspects d'intégration de certains anglicismes dits informatiques en langue française et décrire le

processus de leur adaptation.

5. Les aspects de l'emprunt intégré dans la langue d'accueil

5.1. Aspects phonétique et/ou phonologique

Les systèmes phonétiques diffèrent d'une langue à une autre, par voie de conséquence, l'emprunt linguistique est susceptible d'être adapté à la prononciation de la langue d'accueil. En effet, cette adaptation est imposée par les difficultés phonétiques que posent ces mots pour les locuteurs de la langue emprunteuse. Dans le domaine de l'informatique, par ailleurs, certains anglicismes ont des sonorités inconnues pour le système phonétique de la langue française : « c'est pourquoi ils peuvent être transformés et prendre l'allure de cette langue emprunteuse » (Ourfahli 2007 : 62)

5.1.1. Adaptation et substitution des phonèmes

Le fait de substituer un phonème à un autre qui lui est proche, au sein de la langue emprunteuse, constitue un indice d'intégration. Cela se justifie par l'inexistence, dans la langue française, de certaines particularités phonétiques fournies par le système anglais. Pour plus de précision, l'adaptation phonétique dans ce cas consiste soit à remplacer des sons anglais par d'autres plus proches et plus faciles à prononcer en langue française ou par le maintien de la prononciation fournie par la langue source. Nous exposerons dans ce qui suit, le cas de quelques anglicismes ayant subis cette adaptation :

La lexie *mail* qui désigne un message transmis par courrier électronique, et employé comme synonyme de *e-mail*, pourrait être prononcée de deux manières différentes, cela dépend de la volonté du locuteur à maintenir la prononciation anglaise [meɪl] ou alors franciser la lexie avec [mɛl] ; même si la graphie qu'elle présente, /mail/, est à la fois commune et conforme au système phonologique du français. Quant à la forme de l'anglais, il y a prononciation de la diphtongue [ɛj] avec une certaine longueur vocalique. Mais, en ce qui concerne la forme francisée, à l'oral, nous trouvons la suppression de la semi-consonne [j] car en français les successions voyelle/semi-consonne ne sont pas des diphtongues (*Petit Robert électronique* 2009). Dans ce cas, il est remarquable que la lexie anglaise, intégrant le système français, se voit omettre la prononciation d'un son pour faciliter l'articulation de la lexie en harmonie avec la phonétique du français.

Un autre exemple vient illustrer cet aspect, il apparaît, en fait, dans les revues consultées sous deux formes différentes : *bug* (anglicisme) et *bogue* (forme francisée), mais avec le même sens : « défaut d'un logiciel entraînant des anomalies de fonctionnement » et qui se prononcent respectivement comme suit : [bœg] et [bɔg]. À cet effet, nous trouvons que l'expression et la graphie de cet emprunt dans la langue source sont maintenues comme telles au sein de la langue d'accueil. Mais, Il est remarquable

que dans le système phonétique du français le son [œ] désigne l'unité graphique /eu/ comme dans : peur. Étant donné que dans le système anglais ce son est très proche du [o], la différence et le changement concernent la prononciation de la forme française qui se voit rapprocher l'élocution de la voyelle (u) du son [œ]. Ainsi nous pouvons dire qu'elle répond à une propriété phonétique française.

Comme nous l'avons souligné auparavant, chaque système a ses propres propriétés phonétiques ; de ce fait, l'anglicisme software (prononcé [sɔ:ftwɛR] en anglais), serait sujet de deux prononciations différentes en français à savoir : [sɔftwaR] et [sɔftwɛR]. Même si sur le plan graphique cette lexie est conforme au système de la langue qui la reçoit, sa prononciation en cette langue reste le sujet d'un choix à effectuer, par les locuteurs français, entre le maintien de l'articulation d'origine ou la francisation de cette forme sonore telle qu'elle est transcrite.

Sur la même voie, nous citons en guise d'analyse deux anglicismes pris du corpus, à savoir : hardware [ˈaRdwɛR] et hacker [ˈakœR], afin d'expliquer un autre cas d'adaptation phonétique. Il s'agit, en fait, du phonème /h/ qui ne correspond généralement à aucun son français sauf dans certaines interjections comme (ha, ha, ha!). Dans les langues germaniques, cette lettre marque un bruit de souffle produit par une fricative glottale de l'air expiré. Cela dit, dans le système phonétique anglais ces deux termes se prononcent respectivement : [ˈha:Rdwer] et [ˈhækəR]. Étant donné que le /h/ du français est muet ou aspiré, la transcription phonétique de ces deux lexies nous montre qu'il y a une volonté de leur assimilation au sein de la langue d'accueil. En effet, cela s'explique par l'élocution faite de la graphie /h/ dont elle prend la valeur d'un [h] aspiré et répond ainsi à la prononciation française.

Pour mieux illustrer l'adaptation phonétique des anglicismes informatique, nous avons jugé utile de nous pencher aussi sur le cas de la longueur vocalique qui diffère d'un système à un autre. Le tableau (1) ci-dessous contient les lexies dégagées dans le corpus :

Anglicisme	Réalisation phonétique en langue anglaise	Prononciation obtenue en langue française
Cyberspace	[sajbɔRspɛjs]	[sibɛRɛspas]
Driver	[drajvɔR]	[drivœR]
Webmaster	[wɛbma:stɔR]	[webmɛstr]
Hard	[ˈha:Rd]	[ˈaRd]
Scanner	[skænɔR]	[skanɛR]

Ainsi, après avoir obtenu la transcription phonétique de ces emprunts, nous remarquons qu'ils sont sujets d'effacement de la longueur vocalique de l'anglais afin

d'acquérir une allure qui leurs permettra d'être assimilées conformément à la prononciation française.

5.1.2. Adaptation et substitution des graphèmes et variation orthographique

La francisation des anglicismes passe aussi par le remplacement de graphèmes employés en anglais par ceux plus caractéristiques du français. De plus, à l'image de l'existence des variétés de prononciation chez certains de ces termes informatiques au sein de la langue française, nous trouvons que sur le plan de l'écrit, ces emprunts sont sujets de plusieurs possibilités de transcription. Nous avons pu dégager quelques cas dans notre corpus.

Il s'agit du terme *CD-ROM* qui a connu la forme francisée *céderom*. Il semble que sur le plan phonologique, l'adoption a été définitivement faite au sein du français sans réussir toutefois à éliminer la forme anglaise. En effet, ce processus d'adaptation s'explique par la création d'un terme en français avec l'ajout du /e/ accentué pour, probablement, éviter les suites des consonnes et aussi pour l'obtention d'un substantif francisé au lieu d'un sigle anglais mentionné souvent en lettres majuscule (CD).

Le terme français *spoule*, est la francisation de l'anglais *spool*. Ce qui n'est pas sans importance dans ce cas est le changement de forme par la substitution de la voyelle /o/ du terme anglais par le /u/ dans la lexie française. Par ailleurs, le traitement de ces deux vocables (d'origine anglaise ou la forme francisée) nous montre que le stade de l'intégration est atteint par cet anglicisme. La coexistence des deux vocables dans le discours, prouve que leur insertion dépasse le niveau phonique et phonologique et leur usage courant au sein des revues consultées montre la réussite de leur intégration par le biais de la fréquence d'usage.

Il en va de même, sur le plan phonologique, pour la lexie française *blogue* qui est l'adaptation de la forme anglaise *blog*.

Il semblerait que la véritable motivation de ces changements phonétiques et phonologiques est d'éviter l'usage exagéré des anglicismes, mais aussi, c'est la volonté d'enrichir le lexique informatique du français. De plus, faute de méconnaissance de la langue anglaise et vu les difficultés que présentent ses différents systèmes pour les usagers francophones, ces derniers ont recours à l'adaptation des anglicismes suivant les normes du français. En outre, ce fait de francisation se manifeste généralement, comme nous l'avons constaté au sein du corpus, par l'ajout, la suppression ou la substitution des phonèmes pour ces lexies

5.2. Aspect morphosyntaxique

Nous parlerons dans ce cas des phénomènes morphologiques et syntaxiques, discernés au sein du corpus, tels que l'accord en genre et en nombre, la dérivation et la composition de quelques anglicismes informatiques employés dans le discours des revues fouillées (*l'EPI* et *Le monde informatique*).

5.2.1. Les anglicismes et le système dérivationnel du français

La dérivation constitue un procédé de formation et d'enrichissement de la langue. À partir d'un radical, elle permet de constituer un nouveau terme, appelé « dérivé », soit par ajout ou substitution des affixes. Autrement dit, ces derniers sont des éléments additionnés à cette unité de base afin de produire d'autres unités complexes.

a- Dérivation préfixale

Ce type de dérivation ne provoque pas le changement de la catégorie grammaticale. Mais, les préfixes expriment toujours des sens et peuvent avoir une autonomie lexicale dans le discours. Dans ce que nous propose notre corpus, la dérivation préfixale connaît des préfixes servant à former des verbes et des noms. Observons-les : déboguer, Réinitialiser, *Antislash*.

b- Dérivation suffixale

Nous avons enregistré plusieurs cas, ce sont des verbes et des noms formés sur la base d'une lexie anglaise et d'un suffixe (désinence verbale) français. Nous exposerons dans ce qui suit les anglicismes ayant subi ce procédé : *Débogage*, *formatage*, *débogueur*, *blogueur*, *blogueuse*, *chateuse*, *Blacklister*, *spammer*, *formater*.

Nous constatons que le procédé de la dérivation suffixale a contribué de manière importante à la formation des dérivés à partir des bases lexicales anglaises. Des noms d'actions et des noms d'agents ont été obtenus alors grâce à l'association d'un préfixe propre à la langue française et d'un anglicisme. Cela contribue bien sûr à l'enrichissement du lexique français par des nouvelles lexies.

c- La composition

Il s'agit d'un procédé de formation des mots par combinaison de bases. La majorité des anglicismes composés repérés au sein du corpus sont des substantifs ou des adjectifs construits à base d'emprunts à l'anglais. Il s'agit donc de la composition dite « hybride ». Avant d'exposer ces anglicismes composés, nous devons de prime abord mettre en exergue la définition de cette procédure linguistique telle qu'elle est vue par les spécialistes.

La composition est un « *processus morphologique qui forme, par association de lexèmes, des unités lexicales complexes pouvant figurer de façon autonome dans une phrase et susceptible de fonctionner comme un élément simple ou indépendant* » (Essono 1998). De cela, nous entendons qu'un mot composé est formé suite à la réunion de deux bases ayant chacune une autonomie au sein de la langue. En somme, du point de vue de la forme, nous avons repéré des composés qui se présentent sous des formes diverses :

Les composés dont les deux termes sont soudés graphiquement. Par exemple : *Hypermédia, PostScript, Antislash, JavaScript, webcaméra, webmagazine cybernaute, internet, newsmagazine, cybercafé, cybercriminalité, cybernaute, cyberespace.*

Les composés dont les deux termes peuvent être graphiquement séparés par un trait d'union, sans pourtant que ce trait d'union soit régulier ; ils ne sont pas très nombreux dans notre corpus. Par exemple : *Windows-info.*

Les composés dont les deux termes sont séparés par un espace : *info technologie, cyber lettre, cyber délinquance.*

Les composés *cybercafé, cyber criminalité, cyber délinquance, cyberespace, cybernaute, cybercafé, cyber lettre,* s'articulent autour du noyau «*cyber* : élément tiré de cybernétique

En sommes, les composés et les dérivés dits hybrides jouent un rôle non sans importance dans l'enrichissement du vocabulaire informatique de la langue française. Leur formation est due à la progression technique dont jouit notre époque qui a poussé à former tous ces termes.

5.2.2. Les marques du genre

Les emprunts à l'anglais dans le domaine de l'informatique sont majoritairement des substantifs. En fait, les marques du genre constatées chez ces anglicismes sont les déterminants tels que l'article défini et l'article indéfini. L'emploi d'un de ces derniers constitue un indice d'intégration des anglicismes examinés car ils reçoivent des marques syntaxiques propres au français, autrement dit, ils subissent les lois de la langue cible. Horde, T. (1977 : 47) écrit à ce sujet : « L'intégration morphosyntaxique d'un terme étranger est considérée comme achevée à partir du moment où il reçoit des affixes, marques de genre, de nombre, suffixes ». C'est le cas, en fait, des termes anglais que nous exposerons ci-dessous, puisque ils figurent dans le discours des revues fouillées avec des indices du genre (masculin ou féminin) et du nombre (singulier ou pluriel) propres à la langue d'accueil.

Détermination des anglicismes par l'article français

Nous avons dégagé des anglicismes du genre masculin qui sont déterminés par l'un des deux articles suivants : « *le* » *et/ou* « *un* », tel que : *bug, pc, hacker, hardware, chat, net, web et soft*. Ajoutant à cela les anglicismes du genre féminin déterminés par l'un des articles suivants : *la* ou *une*, tel que : *webcam*. Ainsi il est justifiable de dire que ces emprunts sont intégrés parce qu'ils ont épousé totalement les marques du genre françaises. En revanche, des hésitations s'installent parfois quant au genre choisi. Au sein de notre corpus, l'anglicisme *webmestre* prend les deux marques (masculin et féminin). Nous avons observé que, même si le genre de cette lexie n'est pas indiqué dans la langue anglaise, le français lui a attribué la possibilité d'avoir les deux genres.

L'analyse des anglicismes en question a révélé que la majorité d'entre eux appartiennent à la catégorie du genre masculin. Les choix faits quant à l'adaptation d'un genre féminin ou masculin ne sont pas toujours aisés à définir. De ce fait, nous pouvons dire que la domination du genre masculin dépendrait de la volonté des usagers.

5.2.3. La catégorie du nombre

a- Attribution de la marque du pluriel du français « *s* »

La majorité des lexies anglaises prennent la marque du pluriel français à savoir « *s* ». C'est le processus le plus répandu au sein de notre corpus.

Nous pouvons dire que la plupart des anglicismes subissent les règles françaises suivantes :

Déterminant (des/les) + nom + la marque du pluriel « *s* ».

« Il arrive que *des webmestres* peu scrupuleux annoncent la fréquentation de leur site en impact ». (EPI N° 104)

Adjectif possessif + Anglicisme + Marque du pluriel « *s* »

« En lisant *ses mails...* » (EPI n° 104, 2002)

« Protégez *vos softwares...* » (EPI N° 99, 2001)

« *Leurs blogs* sont actifs et accessibles... » (EPI N° 108, 2003)

Adjectif démonstratif + anglicismes + marque du pluriel « *s* »

« *Ces bugs...* » (EPI N° 104, 2002)

« *Ces sharewares...* » (EPI N° 98, 2001)

b- Invariabilité du nombre

En ce qui concerne l'invariabilité dans le nombre des anglicismes, nous notons que ces lexies gardent la même morphologie au singulier comme au pluriel, mais nous trouvons l'usage des déterminants du français. Autrement dit, ces emprunts à l'anglais ne prennent pas la marque du pluriel français ; mais ils sont précédés par des déterminants des deux nombres. Nous citons ces exemples : *Des firewall, Des pc, Des sites web.*

5.3. Aspect sémantique

Parmi les critères de l'intégration des emprunts linguistiques, il y a ceux relatifs au niveau sémantique. Ce volet abordera la problématique des changements de sens qui concernent les anglicismes informatiques en français dont l'évolution du sens est puisée, soit dans le discours du corpus ou dans les dictionnaires. Il faut entendre ici par « changements sémantiques », d'un côté, le fait que des lexies françaises reçoivent de nouvelles significations, propres au domaine de l'informatique, empruntées à l'anglais souvent par voie du calque sémantique. De l'autre côté, il s'agit des modifications de sens que subissent certains anglicismes lors de leur introduction dans le lexique informatique du français.

5.3.1. Changement par extension de sens

Il s'agit des mots qui élargissent leur sens propres, soit en désignant plusieurs classes d'objets, soit par l'innovation sémantique qui consiste à ajouter au sens primitif d'un mot, de nouveaux traits sémantiques par la nécessité de l'usage et sa force dans le discours. C'est un procédé qui se résume en le fait d'avoir un signifiant pour plusieurs signifiés, nous nous rapprochons ainsi de la polysémie. Nous citerons les termes : *souris, toile, cookie, compilateur, alias.*

5.3.2. Changement par restriction de sens ou spécification

Lorsqu'une idée générale est désignée par une notion particulière, on parle de restriction de sens ou de spécialisation sémantique. L'anglicisme *chat* [tʃat], par exemple, est un substantif figurant dans le lexique du français comme synonyme de « discussion » mais qui ne recouvre pas tous les sens de ce dernier. Il est employé comme synonyme de ce nom dans le domaine de l'informatique dont il désigne un dialogue en ligne ou conversation en direct entre internautes, par échange de messages électroniques. Pour rendre le sens plus précis, les usagers de l'internet utilisent ce mot dans le contexte de la discussion sur le net uniquement. Cependant, les indices de l'intégration de cet anglicisme se montrent à travers sa présence en force le discours.

Cette évolution de sens est naturelle, vu le vide lexical que connaît la langue française dans le domaine de l'informatique d'un côté. Mais d'un autre côté cela s'explique par la

richesse de l'anglais en matière de la terminologie informatique et les créations d'origines anglaises concernant cette spécialité. Nous pouvons dire, à cet effet, que grâce au contact permanent et étroit de ces deux langues, les anglicismes sont facilement compris et rien n'empêche qu'ils ne soient utilisés dans les mêmes contextes qu'en anglais et qu'ils ne reçoivent ainsi de nouvelles significations. Les linguistes qualifient ce phénomène de calque sémantique, il s'agit d'un emprunt de sens, le signifiant existant déjà en français.

5.3.2.1. Analyse des xénismes

Le xénisme implique toujours la problématique de son intégration dans la langue emprunteuse. Chaque vocable étranger emprunté par une langue donnée est candidat au statut d'emprunt achevé au sein de cette dernière. Mais ce processus connaît parfois des obstacles au niveau interne de la langue (linguistique) et/ou au niveau externe à la langue (sociolinguistique). Il s'agit pour nous des anglicismes non assimilés ou en voie d'intégration car ils présentent des difficultés pour leur insertion au sein du lexique français du point de vue de leur aspect morphologique, phonétique ou graphique.

Pour ce qui est de notre corpus, nous avons remarqué l'usage de quelques anglicismes accompagnés de certaines marques typographiques qui montrent que l'emprunt en question demeure un corps étranger au français. Cheriguen F. (2002 : 220) écrit à ce propos : « Les premières attestations d'un xénisme dans un texte traitant d'un domaine spécialisé sont surtout à prendre en considération dans le cadre d'un suivi des usages et des formes ultérieures pour comparer les différents emplois ou constater l'emploi unique, si c'est le cas. Si les emplois sont fréquents, un tel xénisme peut supposer un éventuel emprunt ».

Marques du xénisme

a. Marques typographiques

Comme pour la plupart des xénismes, ceux du lexique informatique ne permettent pas souvent de mesurer le degré d'intégration. Nous avons déjà constaté, à travers des exemples pris du corpus, que les anglicismes informatiques s'intègrent dans le lexique en fonction de leur utilité et de leur importance pour expliciter des fonctionnalités. Cela avant même qu'ils soient entérinés par les lexicographes. Cette intégration est progressive et variable en fonction des contextes d'usage et tout simplement de l'usager.

En effet, ce caractère progressif de l'intégration des anglicismes se traduit dans la grande variabilité de leur transcription orthographique. L'identification même de ces « termes voyageurs » est parfois tributaire de leur aspect graphique mais aussi typographique.

Nous avons remarqué que l'usage de ces signes se manifeste formellement comme suit :

Usage de la majuscule conformément à la langue française :

Exemples : SHIFT, MS-DOS, BACKUP, CONTROL, BASIC, CD-ROM, SETUP, INSTALL .

Il faut noter que l'emploi de ces majuscules pour certains anglicismes ne signifie pas leur rejet par le lexique français. En effet, pour les lexies qui figurent avec l'initiale en majuscule, surtout durant les premiers usages, nous pensons qu'il s'agit de la volonté de souligner un nouveau mot ou celle d'indiquer des noms propres aux logiciels ou produits informatiques. Cependant, nous pouvons dire aussi que les anglicismes employés sous cet aspect graphique témoignent parfois qu'ils ont subi la loi du système français qui leur confère une majuscule.

Concernant les anglicismes qui figurent tout en majuscule, ils pourraient être sujets d'hésitation par rapport à leur adoption par les usagers (auteurs et lecteurs francophones). L'usage de cette marque orthographique pourrait être aussi un indice révélateur du caractère étranger du mot, car il se distingue avec cet aspect des autres lexies. Mais cela n'est pas toujours évident vu les cas qu'on a étudiés. Des lexies comme « *Buzz* », « *Bug* », « *Hacker* », qui se trouvent transcrites en lettres majuscules pour longtemps ont malgré cela cheminé vers l'emprunt car, elles n'ont pas gardé la majuscule.

Mise entre guillemets de l'anglicisme

L'emploi des marques typographiques témoignent d'une instabilité de certains anglicismes et probablement de la distance prise par l'utilisateur quant à l'emploi de ces derniers. Toutefois, nous avons remarqué dans le dépouillement du corpus qu'il y a précarité concernant l'usage des guillemets. Nous trouvons des xénismes qui perdent leurs guillemets dès le deuxième, le troisième ou parfois même le quatrième usage ou plus.

b. Marques linguistiques

Xénismes accompagnés d'une traduction

Devant la présence en force des anglicismes informatiques au sein du lexique français, nous ne pouvons ignorer la présence des éléments de traduction (termes français) pour ces emprunts. Nous constatons alors une certaine résistance face à la prolifération des anglicismes. En effet dans notre corpus, qui est constitué de plusieurs articles, les auteurs de ces derniers s'efforcent d'utiliser les formes françaises afin de faire face probablement à la domination de l'anglais dans ce champ. Mais dans un domaine aussi sensible que l'informatique, il est bien délicat de préserver et de privilégier la francophonie.

Pour mieux illustrer ce phénomène nous citerons quelques cas: (*data/ donnée*), (*directory/ répertoire*), (*prompt/invite*), (*scroll/défilement*), (*firewall, par feu*).

Xénismes accompagnés d'une définition

Le recours à la définition est un moyen qui facilite la compréhension des emprunts par les locuteurs. Dans un domaine comme celui de l'informatique, ce procédé est employé pour aider les usagers à maîtriser certaines fonctionnalités comme l'internet et la maintenance du matériel informatique, dont la terminologie employée dans ce champ est majoritairement anglaise.

Concernant cette catégorie, nous considérons que la disparition de la définition après le premier usage est, dans la majorité des cas, significative car, cela pourrait constituer un indice d'adoption. En d'autres termes, ces xénismes sont à considérer comme des candidats à l'assimilation, autrement dit, ils sont en bonne voie d'intégration.

Du point de vue des linguistes, les usagers du xénisme sont souvent portés sur la « définition », l'aspect sémantique du terme étranger (Cheriguen 2002 : 192). En effet, ce qui motive ce recours à la définition serait probablement le caractère étranger de certains termes d'emprunt qui pose des complications sémantiques (par soucis de compréhension).

Nous allons illustrer nos propos par quelques exemples (Tableau 2) pris du corpus et nous exposerons aussi la manière dont ces xénismes sont présentés par leurs usagers :

Anglicisme	Contexte d'usage	Nombre d'apparitions
<i>Adware</i>	« on a tenté d'orienter ces achats sur internet au moyen d' <i>Adware</i> . Ce logiciel permet de cibler les habitudes de surf de l'internaute afin de lui proposer des offres publicitaires adéquates ». (Dans la revue <i>EPI</i> n°104 en décembre 2001). Il est à noter que dans le même article, ce terme est formé à partir de l'anglais « advertisement » et « software ».	5 dans l' <i>EPI</i> 3 dans le monde informatique.
Link	Cliquez sur « <i>Lint</i> », ce lien hypertexte permettant de lier deux ou plusieurs consoles vous permettra d'accéder à un autre site ». (Dans le monde informatique, du 17-01-2004.	1 dans l' <i>EPI</i> 2 dans le monde informatique.

Conclusion

Notre conclusion est d'un caractère déductif dans la mesure où l'analyse lexico-sémantique que nous avons menée n'est qu'une tentative d'analyser un corpus électronique limité mais varié afin d'essayer d'aborder la problématique d'intégration des anglicismes informatiques en langue française. C'est ici que nous parvenons à dire que la réponse est partiellement positive. En effet, nous avons déduit que la majorité (soit, plus de cinquante cinq pourcent) des anglicismes informatiques que nous avons étudiés sont intégrés dans le lexique de la langue française. Cette intégration s'est effectuée selon plusieurs critères que nous avons jugés comme des indices révélateurs de leur assimilation dans la langue emprunteuse.

Dans le but de savoir comment ces anglicismes informatiques prennent leur place au sein du lexique français, nous avons analysé les changements au niveau morpho-syntaxiques, phonétiques, graphiques et sémantiques qu'ils ont subis. De ce fait, nous avons montré qu'il s'agit d'un processus d'adaptation qui consiste à porter des modifications sur ces termes afin de les intégrer dans le système de la langue française.

En revanche, si la plupart des anglicismes que nous avons traités tout au long de cette recherche sont intégrés dans le lexique informatique de la langue française vu le processus d'adaptation qu'ils ont connu, le reste de ces emprunts (soit près de quarante-cinq pourcent) ne sont pas assimilés par cette langue. Nous les avons considérés, à cet effet, des xénismes à la conquête d'une place au sein du lexique français. En effet, nous avons trouvé qu'au sein de notre corpus, les xénismes sont repérables à travers des marques linguistiques, orthographiques et typographiques. Ce sont des signes qui nous ont permis de dire que ces anglicismes ne sont pas intégrés. Il s'agit aussi dans ce cas des indices qui montrent qu'une lexie étrangère figure dans le discours de la langue d'accueil avec des marques qui la distinguent des autres lexies françaises. En fait, il s'agit d'une manière d'informer les lecteurs que l'unité en question n'est pas adoptée par le lexique de la langue receveuse. Ainsi, elle demeure un terme étranger à cette langue.

Bibliographie

- Cheriguen, F. 2002. Les mots des uns, les mots des autres : le français au contact de l'arabe et du berbère, Alger, Casbah Edition.
- Deroy, L. 1956. L'emprunt linguistique, Bibliothèque de la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège, Fascicule CXLII, édition les belles lettres, Paris 6^e, B.U., Sorbonne.
- Essono, J.M. 1998. Précis de linguistique générale, Paris, Edition L'Harmattan.
- Guilbert, L. 1975. La néologie lexicale, Paris, Larousse.
- Lovecchio, N. 2008. L'intégration des anglicismes dans le champ de la sociolinguistique : le cas du lexique labovien en français. Master 2 linguistique soutenu en juin 2008 sous la direction de M. André Thibault. UFR de langue française, université Paris Sorbonne, Paris IV.

Ourfahli, J. 2007. Analyse comparée des emprunts informatiques dans la langue arabe et française, Thèse de magistère soutenue sous la direction de M. Saloom Jihad. Université d'Alep.

URL : <http://ha/archives-ouvertes.fr/doc/00/41/20/48/pdf/thèse.pdf>. Consulté le: 11-02-2010.

Le nouveau petit Robert, 2009. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, version électronique. Nouvelle édition de Paul ROBERT, Sous la direction de Josette Rey-Debove et Alain Rey.